



Projet Matu2027, phase II

Mandat 3 : Travaux préparatoires à l'élaboration des plans d'études

1. Considération

Le projet fribourgeois « Matu2027 » est mandaté par Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens et placé sous la responsabilité du Service S2. Il vise d'une part à mettre en œuvre et à concrétiser au niveau cantonal les dispositions révisées de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité (ORM), du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité (RRM) ainsi que du plan d'études cadre révisé (PEC). D'autre part, les directives fédérales sont l'occasion de repenser fondamentalement l'enseignement gymnasial et de le réexaminer à la lumière des défis actuels. Le canton de Fribourg saisit cette opportunité en voulant donner à l'enseignement gymnasial un profil propre, percutant et tourné vers l'avenir avec le projet « Matu2027 ».

Phase I

Sur cette base, le groupe de pilotage a créé cinq mandats partiels fin 2023 et a chargé cinq groupes de travail de les traiter. Une quarantaine d'enseignantes et d'enseignants ont travaillé pendant plus d'un an sur leurs sujets respectifs. Le chef de projet, Matthias Wider, a organisé plusieurs réunions afin de discuter et de partager l'avancement des réflexions. Les cinq mandats partiels couvrent les sujets suivants :

1. Plans d'études cantonaux (modèle de construction et de structure) et plans d'études par branches : branches fondamentales, options spécifiques et options complémentaires
2. Compétences transversales : autonomie
3. Thèmes transversaux : éducation au développement durable
4. Bilinguisme et mobilité
5. Travail de maturité et interdisciplinarité

Les résultats des travaux réalisés dans le cadre des mandats partiels seront publiés en mai 2025 dans le **rapport d'impulsion Matu2027** fribourgeois. Ce rapport constitue à la fois une base et une source d'inspiration pour la poursuite des travaux du projet au niveau cantonal et pour la planification de sa mise en œuvre dans les écoles. Il présente également les principes directeurs formulés par le groupe de pilotage lors de réflexions internes et d'échanges sur les mandats partiels, afin d'encadrer les travaux à venir et de définir les marges de manœuvre. Ainsi, les spécifications cantonales et les particularités propres à chaque école sont clairement mises en évidence.

Phase II

La première phase se termine en avril 2025, laissant place à la deuxième phase, qui apportera de nouvelles clarifications et concrétisations. Il s'agit de capitaliser sur l'élan actuel du projet, tel qu'il se manifeste à travers la diversité des idées présentées dans le rapport d'impulsion. Cette phase se concentre sur l'activation, la diffusion, l'analyse et la consultation du rapport d'impulsion. Pendant que les cinq groupes de travail cantonaux se concentrent sur la clarification d'autres questions et conditions préalables essentielles pour le projet, les

collèges peuvent dès à présent amorcer la discussion sur la mise en œuvre des objectifs du projet Matu2027, grâce au rapport d'impulsion.

Cinq groupes de travail sont mandatés pour traiter les thèmes suivants :

1. Grille horaire
2. Ressources
3. Travaux préparatoires à l'élaboration des plans d'études
4. Travail sur les plans d'études cantonaux
5. Certificat de maturité bilingue

Un autre mandat vise à évaluer en détail les résultats intermédiaires du projet Matu2027 (rapport d'impulsion), ainsi qu'à examiner leur planification spécifique et leur adaptation au sein des écoles :

6. Mise en œuvre dans les écoles

2. Mandat

Le groupe de travail 3 « Travaux préparatoires à l'élaboration des plans d'études » doit clarifier de manière approfondie les questions essentielles liées au contenu, à la méthodologie et à l'organisation, afin de permettre la rédaction des programmes d'études cantonaux. Les groupes de travail 1 et 2 nécessitent également ces clarifications, notamment en ce qui concerne la définition des formats d'enseignement et d'apprentissage pertinents pour atteindre les objectifs du projet. Ce groupe, qui comprend plusieurs membres des mandats partiels pour garantir la continuité du projet, se concentre sur les plans d'études cantonaux, en s'assurant qu'ils intègrent les conclusions et perspectives du projet, **conformément au rapport d'impulsion et aux rapports des différents mandats partiels (phase I)**.

Ces travaux préparatoires sont nécessaires pour que le groupe de travail 4 « Élaboration des plans d'études cantonaux » puisse commencer ses travaux au printemps 2026.

Le groupe de travail 3 « Travaux préparatoires à l'élaboration des plans d'études » a pour mission de :

1) Clarifier la notion de compétence

Ce concept doit être clarifié afin de servir de base au plan d'études cantonal axé sur les compétences. Il semble opportun de consulter des experts externes (CELP/CERF ou autres). Sur la base de la définition du concept de compétence figurant dans le plan d'études cadre, leur expertise permettra de déterminer comment les plans d'études axés sur les compétences peuvent être formulés.

2) Identifier les formats d'enseignement et d'apprentissage importants pour atteindre les objectifs du projet

Au cours de la phase I du projet, un large éventail de formats d'enseignement et d'apprentissage pertinents a été identifié à travers divers sous-projets (cf. rapport d'impulsion). Afin que toutes les parties prenantes aient une compréhension commune de ces structures et outils, il est important de les définir et de les expliquer de manière précise.

Ces définitions sont également essentielles pour les groupes de travail 1, 2 et 4 et doivent être fournies déjà à l'été 2025.

3) Élaborer un modèle de plan d'études cantonal

Le plan d'études cantonal comprend deux parties.

Dans la *première partie*, le mandat confié aux collèges est concrétisé. Les concepts pédagogiques fondamentaux (principes directeurs) sont définis, et les structures ainsi que les instruments nécessaires à la mise en œuvre sont décrits. Il convient ainsi par exemple de fixer les journées de projet annuelles, respectivement les plages dédiées, pour les travaux interdisciplinaires ou transdisciplinaires (PEC, p. 20).

La *deuxième partie* présente les différents plans d'études par branche orientés sur le plan d'études cadre de la Confédération.

4) Élaborer un vadémécum

Pour le groupe de travail « Plans d'études », il s'agit d'élaborer un guide pour l'élaboration des plans d'études par branche (sur le modèle du Vadémécum PEC).

5) Organiser des formations continues ou d'autres formes d'accompagnement pour le groupe de travail 4 « Plans d'études cantonaux »

Ces formations continues ont pour objectif de clarifier la notion de compétence et d'initier les participants à la rédaction des plans d'études.

6) Accompagner le groupe de travail 4 « Plans d'études cantonaux »

Accompagner et soutenir le groupe de travail 4 en fonction des connaissances acquises et renforcées *pendant* de l'élaboration des plans d'études par branche. Le groupe de pilotage désignera en temps utile une instance chargée de cette tâche et de l'assister.

7) Accompagner l'élaboration de la version électronique du plan d'études

Le centre de compétences Fritic a été chargé des préparatifs techniques pour un plan d'études cantonal électronique. Il faut accompagner ces travaux sur le plan du contenu.

3. Membres du groupe de travail

- Direction : Gisela Bissig Fasel (rectrice du Collège Ste-Croix), Matthias Wider (chef de projet)
- Représentation du groupe de travail 1, phase I
- ZELF/CERF (Pierre-François Coen, Dominicq Riedo)

4. Rémunération

Les enseignants et enseignantes sont rémunérés conformément aux directives de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du 29 avril 2019 concernant la rémunération des personnes désignées par les services de l'enseignement en tant que membres de groupes de travail. Si les séances de travail ont lieu en dehors des heures d'enseignement, les enseignant-e-s sont rémunérés pour ce temps en fonction de leur échelle salariale. Si elles ont lieu pendant les heures d'enseignement, le cours peut être reporté ou préparé de manière à ce que les élèves puissent travailler de manière autonome. Le temps de travail consacré au mandat est rémunéré. Les frais de déplacement sont remboursés conformément au Règlement du personnel de l'Etat (RPers), chapitre 8.3 sur les indemnités de déplacement (art. 101 LPers) et aux directives du 30 août 2016 (version entrant en vigueur le 1er juillet 2023) relatives aux déplacements de service.

5. Programme

| Quand | Qui | Quoi |
|---------------------------|---|---|
| Mai 2025 | Rencontre GT « Ressources » avec GT « Travaux préparatoire à l'élaboration des plans d'études » | Clarifier les concepts, déterminer la faisabilité et la mise en œuvre des formats |
| Mai 2025 – Novembre 2026 | Direction groupe de travail | Accompagnement mandat à Fritic pour l'élaboration du plan d'études digital |
| Septembre 2025 | Groupe de pilotage | Décision du modèle de plan d'études |
| Octobre 2025 – janv. 2026 | Groupes de travail | Mise en place de la formation continue pour les membres du groupe de travail « Plans d'études cantonaux » |
| Février 2026 – oct, 2026 | Groupe de travail | Accompagnement de l'élaboration des plans d'études |
| Février 2026 | Groupe de travail | Décision sur la conception des nouveaux formats d'apprentissage (y compris évaluation) |
| Octobre 2026 | Groupe de pilotage | Décision sur les formes d'évaluation formative des compétences personnelles et sociales |
| Octobre 2026 | Groupe de pilotage | Décision quant au portfolio |